



L'an deux mille vingt-six, le jeudi 12 février à 18h15, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Bauzille de la Sylve s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Grégory BRO

Présents : Grégory BRO, Ascencio FERNANDEZ, André VEYRAT, Pascal THEVENIAUD, Anne BOUDES, Benoît BELTRA, Audrey PREGET, Antoine FERNANDEZ, Marcel LAUTIER, Guy MOUCHERAUD, Pascal PATE, Xavier VERGNES.

Absents excusés : Patrice COSTE, Camille COMIN.

Monsieur le Maire donne lecture du précédent procès-verbal qui est approuvé à l'unanimité.

Madame Anne BOUDES est nommée secrétaire de séance.

Avant la commencer la séance du Conseil, Monsieur le Maire prend la parole pour remercier chaleureusement tous les conseillers municipaux pour leur engagement lors de ce mandat. Il en profite pour avoir une pensée pour Madame Marie-Odile Antignac (adjointe au maire, vice-Présidente du CCAS et Présidente du SIVU ainsi que Madame Marie-Jo Huguet (membre du CCAS et du Conseil d'administration de l'Ehpad et bénévole à la bibliothèque) qui nous ont quitté en cours de mandat.

Monsieur le Maire salue Madame Audrey Preget pour son travail et son implication durant ce mandat et Monsieur Pascal Theveniaud et Monsieur Patrice Coste pour leur engagement pendant les douze ans passés au sein du conseil municipal.

Médecine préventive du Centre de Gestion :

Monsieur le Maire explique aux conseillers que nous adhérons au service proposé par le CDG34 dans le cadre de la médecine du travail. La convention a pris fin le 31 décembre 2025. Afin de garantir la continuité de ce service, le CDG nous propose de renouveler son offre d'adhésion pour la période 2026-2028.

Voté à l'unanimité.

Ouverture par anticipation de crédits budgétaires section investissement :

Monsieur le Maire explique que la commune peut prendre une délibération l'autorisant à régler certaines factures d'investissement avant le vote du budget. Le montant maximum autorisé est de 25% des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2025.

Voté à l'unanimité

Subventions aux associations :

Comme tous les ans, il convient de voter le montant des subventions allouées aux associations pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de garder les mêmes montants que l'année dernière, uniquement aux associations qui nous ont fait parvenir leur dossier de demande de subvention.

Voté à l'unanimité

Elections municipales :

Les élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 22 mars. Elles se tiendront à la salle des fêtes. Monsieur le Maire explique la procédure à mettre en place pour la bonne tenue de ces élections.

Convention avec le SDIS pour les points d'eau à incendie :

Monsieur le Maire explique aux conseillers que le SDIS de l'Hérault dispose d'un logiciel de gestion des Points d'Eau Incendie (PEI). Ce logiciel permet l'accès à l'ensemble des acteurs participant à la défense contre l'incendie. L'utilisation de ce logiciel et sa formation sont concédés à titre gratuit. Le SDIS nous propose de signer une convention de mise à disposition pour son utilisation.

Voté à l'unanimité.

D'autres parts, l'entreprise qui s'occupait de la maintenance et de l'entretien de nos Points d'Eau Incendie a fermé. La CCVH nous propose une mutualisation afin de trouver une nouvelle entreprise qui prendra le suivi et le contrôle de notre parc d'hydrants.

Convention Accueil de loisirs de Gignac :

Notre commune a deux conventions de partenariat avec les centres de loisirs du Pouget et de Vendémian pour l'accueil extrascolaire des enfants. Des familles nous ont demandé de pouvoir bénéficier également de l'accueil du centre de loisirs de Gignac. Monsieur le Maire propose au conseil l'adhésion avec le centre de Gignac. Voté à l'unanimité.

Point travaux :

- Nous avons passé une commande de matériel auprès de l'entreprise Altrad Mefran : abribus, toutounettes, appareil fitness, borne de réparation de vélos, tables, chaises, chariot...
- Les travaux de réfection de la voirie endommagée après les fortes pluies hivernales seront prévus au printemps.
- Des grilles de protection des joueurs ont été installées aux vestiaires du stade.
- La salle du conseil est en cours de travaux d'embellissement et d'insonorisation.
- Un contrat a été passé avec Hérault Energies pour l'entretien et la maintenance de l'éclairage public.
- Elargissement de la rue du Chemin de Gignac :
Suite à la vente du terrain, nous avons fait valoir notre droit sur l'emplacement réservé n° 8 du PLU. Le nouveau bornage a été établi afin d'acquérir la bande de terrain à titre gratuit. Néanmoins, la mairie s'engage à réaliser les travaux nécessaires à l'élargissement : voirie, réalisation du mur de clôture et espace vert dans la propriété. Le dossier de maîtrise d'œuvre a été confié à Géométris pour l'ensemble des travaux. Voté à l'unanimité.

Point festivités :

La commission animation s'est réunie fin janvier pour établir un calendrier des festivités afin de pouvoir proposer un programme des festivités pour le printemps-été 2026.

Point SIVU :

Nous avons passé un partenariat avec la fédération de chasse et l'association Demain la Terre pour un projet de plantation de haie aux abords de l'école. Suite aux pluies importantes de ce début d'année, les travaux ont été décalés au 10 mars.

Il nous reste à faire installer une climatisation dans le réfectoire ainsi tout l'établissement sera équipé. Le devis de végétalisation de la cour de récréation nous est parvenu. Monsieur Moucheraud, président du SIVU le proposera au prochain conseil pour pouvoir l'intégrer au futur budget.

Point EHPAD :

Des travaux sont prévus dans les cuisines de l'établissement : changement du plan de travail en carreaux par la pose d'un plan de travail en inox, pose d'un four à vapeur.

Madame Anne Boudes informe le conseil de l'état positif des finances.

Le taux d'occupation des résidents est à son maximum.

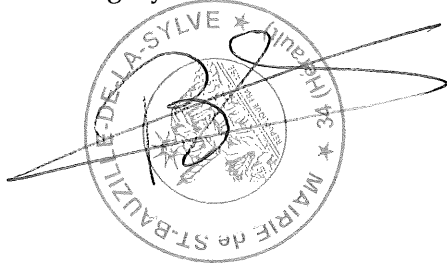
Questions diverses :

Les élus de la Vallée de l'Hérault se mobilisent pour la 6^{ème} édition des « Maires à vélo ». Leur défi est de parcourir des kilomètres à vélo et récolter des fonds au profit de l'ANC Narcolepsie.

Monsieur le Maire propose de les aider en leur versant une subvention. Après en avoir délibéré le conseil décide de leur octroyer la somme de 150 €.

La séance a été levée à 20h15

Le Maire
Grégory BRO



La secrétaire de séance
Anne BOUDES

A handwritten signature in black ink, which appears to be "Anne Boudes", written over a horizontal line.